

# SOUDAN DU SUD



## Présence du HCR en 2012

<b>Nombre de bureaux</b>	13
<b>Effectifs totaux</b>	382
Internationaux	97
Nationaux	238
JEA	4
VNU	35
Autres	8

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Direction de la nationalité, des passeports et de l'immigration, Commission pour les secours et la réhabilitation, Commission sud-soudanaise de lutte contre le sida, Commission sud-soudanaise des droits de l'homme

#### ONG :

Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement, *American Refugee Committee, Association of Christian Resource Organisation Serving Sudan, Associazione Volontari per il Servizio Internazionale - Italie, Catholic Medical Mission Board, Comité international de secours - E.-U., Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Fédération luthérienne mondiale - Suisse, Food for the Hungry International, Free Voice Foundation, Goal, Human Development Council, IBIS, Danish member-based development organisation, Education for Development, International Medical Corps, Mercy Corps - Écosse, Nonviolent Peaceforce - Sri Lanka, Organizzazione Umanitaria per l'Emergenza (INTERSOS) - Italie, Oxfam - R.-U., Peace Winds Japan, Relief International,*

*Samaritan's Purse - E.-U., Save the Children Fund - R.-U., Solidarités International, South Sudan Health Association, Vision mondiale (International), World Relief - E.-U.*

#### Autres :

VNU

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Commission foncière du Soudan du Sud, Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, Commission sud-soudanaise pour la paix, Ministère des Affaires humanitaires, Ministère des Affaires juridiques et du Développement constitutionnel, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé

#### ONG :

*Catholic Aid Agency for England and Wales, Handicap International, MEDAIR, Vétérinaires Sans Frontières*

#### Autres :

Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), BCAH, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, FAO, FNUAP, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, OIM, ONU-Habitat, OMS, PAM, PNUD, UNICEF

## | Aperçu |

- L'adoption de la loi sur les réfugiés a été un événement déterminant pour la protection des réfugiés au Soudan du Sud.
- Dans un environnement particulièrement difficile, le HCR a mené des activités de secours vitales au profit de 180 000 réfugiés soudanais, dont bon nombre étaient arrivés en mauvaise santé dans des régions isolées du Soudan du Sud. Cinq camps de réfugiés ont été ouverts.
- En étroite collaboration avec le HCR, les autorités sud-soudanaises ont préservé le caractère civil des camps de réfugiés situés à proximité de la frontière.
- Des interventions d'urgence globales dans le secteur de la santé publique ont très sensiblement amélioré l'état sanitaire et nutritionnel de la population réfugiée soudanaise.
- Le HCR a amplifié les activités de protection dans les nouveaux camps. Des comités de protection de l'enfance ont été constitués pour repérer les mineurs non accompagnés et séparés. Des systèmes ont été mis en place pour venir en aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Quelque 40 000 Sud-Soudanais ont bénéficié d'une aide pour se procurer des documents attestant leur nationalité. L'assistance juridique offerte à près de 155 200 déplacés internes et réfugiés a considérablement facilité le processus de réintégration.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principaux groupes relevant de la compétence du HCR au Soudan du Sud en 2012 étaient : les réfugiés soudanais déplacés par les combats en cours dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu depuis mi-2011 ; les rapatriés sud-soudanais ayant regagné leur pays de leur plein gré ; les Sud-Soudanais déplacés à l'intérieur de leur pays par des conflits intercommunautaires.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Soudan	176 800	176 800	52	60
	Rép. dém. du Congo	18 300	18 300	51	48
	Éthiopie	5 900	5 900	51	56
	Rép. centrafricaine	1 600	1 600	52	50
Demandeurs d'asile	Pays divers	40	40	-	-
Déplacés internes	Soudan du Sud	190 500	19 000	-	-
Apparentés déplacés internes	Soudan du Sud	155 200	15 500	-	-
Réfugiés rapatriés	Ouganda	1 900	1 900	53	-
	Pays divers	10	10	-	-
<b>Total</b>		<b>550 250</b>	<b>239 050</b>		

## | Rapport sur les résultats de 2012 |

### Réalisations et impact

#### Environnement de protection favorable

- La promulgation de la loi sur les réfugiés en juillet 2012 et la création de la Commission pour les réfugiés début 2013 ont montré la volonté des autorités de participer à la gestion des affaires de réfugiés. Le HCR a organisé 12 ateliers pour renforcer l'élaboration de la législation et des politiques au Soudan du Sud.

#### Besoins et services essentiels

- Le HCR a offert une aide vitale à quelque 180 000 réfugiés soudanais qui sont arrivés en mauvaise santé dans des secteurs isolés du Soudan du Sud. Du fait de l'absence quasi-totale de routes dans la région, il a fallu transporter par pont aérien quelque 650 tonnes d'articles non alimentaires entre mai et novembre 2012. Des routes de desserte des camps ont été construites pour faciliter l'accès des réfugiés aux services essentiels.
- Des interventions d'urgence globales dans le secteur de la santé publique ont considérablement amélioré l'état sanitaire et nutritionnel de la population réfugiée soudanaise. Le taux brut de mortalité et le taux de mortalité des moins de cinq ans, ainsi que les indicateurs de malnutrition qui avaient atteint des valeurs inadmissibles en juillet 2012, avaient été ramenés au-dessous des seuils d'alerte en décembre 2012.
- L'alimentation complémentaire systématique a été étendue à tous les enfants âgés de moins de cinq ans. Toutes les femmes enceintes et allaitantes ont été incluses dans le programme d'alimentation d'appoint. Les critères d'admission aux programmes d'alimentation thérapeutique ont été élargis et l'exécution a été décentralisée afin de rapprocher les services des ménages.
- La distribution d'un volume d'eau suffisant s'est avérée difficile dans certains camps. En décembre 2012, le HCR respectait la norme de 20 litres d'eau potable par personne et par jour dans le Haut-Nil et fournissait 15 litres d'eau potable par personne

et par jour à Yida. Dans les camps qui accueillaient des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo et d'Éthiopie, le volume d'eau potable disponible est passé de 14 à 22 litres par personne et par jour.

- Une dizaine de milliers de déplacés internes et de rapatriés ont reçu des abris permanents. Une assistance juridique a été offerte à quelque 155 000 déplacés internes et réfugiés, ce qui a considérablement facilité le processus de réintégration

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- En coopération avec les comités de réfugiés, le HCR et ses partenaires ont créé des comités de protection de l'enfance dans les camps de réfugiés soudanais. Les enfants non accompagnés et séparés ont été identifiés à leur arrivée et rendus si possible à leurs proches, ou placés dans des familles d'accueil.
- Il a été particulièrement difficile de préserver le caractère humanitaire des camps. En étroite coopération avec les autorités locales, tous les nouveaux arrivants ont été contrôlés et ceux qu'on soupçonnait d'être des combattants ont été remis aux autorités. En conséquence, il y a eu une diminution visible du nombre d'éléments armés dans tous les camps.

#### Processus de protection et documents adéquats

- Le HCR a aidé quelque 40 000 Sud-Soudanais, en particulier ceux qui vivaient au Soudan et dans les zones du Soudan du Sud où les retours étaient nombreux, à obtenir des documents attestant leur nationalité. Il a également prêté son concours aux autorités pour imprimer quelque 4 000 documents attestant la nationalité ou passeports.

### Évaluation des résultats

Du fait de la forte augmentation du nombre de réfugiés soudanais arrivés entre mai et juin 2012, les chiffres prévisionnels pour 2012 ont été largement dépassés. Malgré les efforts déployés par le HCR et ses partenaires pour amplifier leur réponse, il n'a pas été possible de faire passer les taux très élevés de mortalité et de

malnutrition (40 pour cent) sous les seuils d'alerte avant la fin de l'année 2012. L'impossibilité d'accéder aux camps de réfugiés par voie routière pendant la saison des pluies a contraint les organisations humanitaires à transporter les articles d'aide par pont aérien, ce qui a considérablement accru les coûts du programme.

D'importantes évolutions législatives et politiques ont renforcé l'environnement de protection des réfugiés et des déplacés internes. Le HCR a distribué des colis d'aide à la réintégration et mis en œuvre des projets de réintégration axés sur la communauté pour fournir une protection, des services essentiels et des moyens d'existence, en particulier dans les régions où les retours étaient nombreux.

## Contraintes

Les terrains difficilement praticables et la mauvaise qualité de l'infrastructure routière figuraient parmi les nombreux défis logistiques auxquels le HCR était confronté au Soudan du Sud. Le réseau routier et fluvial est généralement insuffisant, de nombreuses régions étant coupées du reste du pays ou inaccessibles pendant la totalité ou la plus grande partie de la saison des pluies. Ceci a rendu l'acheminement de l'aide humanitaire particulièrement difficile, voire impossible, et a multiplié les coûts en raison de la nécessité de transporter les matériels par pont aérien. À Yida, la réticence de certains réfugiés à déménager dans des sites plus éloignés des zones de conflit reste un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du HCR en matière de protection et d'opérations.

L'insécurité chronique et le manque criant d'infrastructures et de services essentiels ont également entravé la réintégration

durable des Sud-Soudanais. Le risque de conflit demeure élevé à Abyei, où des acteurs non-étatiques sont en possession d'armes.

## Besoins non satisfaits

- La proportion d'enfants réfugiés soudanais scolarisés dans le primaire est restée de 35 pour cent. Le ratio élèves-enseignant était de 103/1 et dans certains sites, on dénombrait 150 élèves par classe.
- Seulement 75 pour cent des réfugiés soudanais ont bénéficié d'abris temporaires sous tente. En conséquence, pendant la saison des pluies, bon nombre de réfugiés ont pris froid la nuit et ont contracté des infections respiratoires.
- En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les quantités fournies n'ont pu dépasser celles prescrites en situation d'urgence et il n'a pas été possible de creuser des puits supplémentaires.
- La grande majorité des Sud-Soudanais sont toujours privés de documents attestant leur nationalité. Ce problème est particulièrement courant au sein des populations nomades, parmi les personnes qui ont une identité intertribale et chez les individus étant nés ou ayant séjourné longtemps à l'étranger. Le HCR a aidé les autorités à délivrer des documents à quelque 40 000 personnes.
- Le HCR a dû réduire la priorité accordée à l'éducation, aux moyens d'existence, à la résolution des conflits, aux abris et aux autres infrastructures et privilégier les colis de réintégration pour les déplacés internes. Les individus qui avaient des besoins particuliers n'ont reçu qu'une aide très limitée au logement.

## Collaboration avec les partenaires

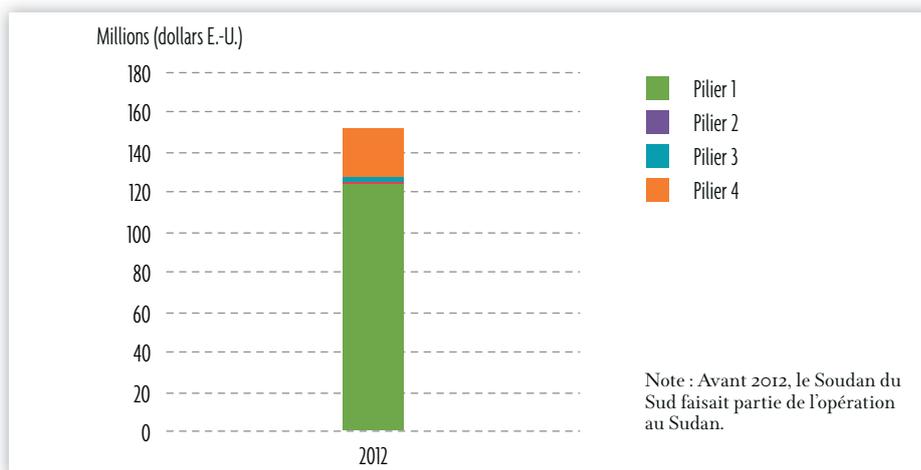
Le HCR travaille en étroite coopération avec le Gouvernement sud-soudanais, des institutions onusiennes et des ONG pour offrir protection et assistance aux réfugiés et aux déplacés internes. Des réunions de coordination et des consultations sont régulièrement organisées sur le terrain et dans la capitale, Juba, pour déterminer les priorités et les besoins opérationnels et pour convenir de réponses conjointes. Le HCR a 34 partenaires d'exécution au Soudan du Sud.

Le Haut Commissariat participe aux activités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays en qualité de chef de file du module de la protection et en tant que co-chef de file du module des retours d'urgence. Il travaille également en coopération avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Le PNUD reste un partenaire important dans les programmes de réintégration. Le HCR entretient aussi des relations de collaboration très étroites avec ONU-Habitat et l'Agence japonaise de coopération internationale, en particulier dans les contextes urbains.

Les besoins financiers pour l'opération du HCR au Soudan du Sud s'élevaient à 265,3 millions de dollars E.-U. en 2012 et les fonds mis à disposition ont permis à l'opération de dépenser quelque 153 millions de dollars E.-U.

L'opération du HCR au Soudan du Sud visait en priorité à répondre aux besoins pressants des réfugiés soudanais. Début 2012, l'Organisation a lancé un appel supplémentaire d'urgence ; cependant, les premiers chiffres prévisionnels ont rapidement été dépassés et un appel révisé a été lancé en juin 2012. Le HCR a également participé à des processus interorganisations au titre de l'Agenda transformatif et bénéficié de fonds communs par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et du Fonds commun humanitaire pour le Soudan du Sud (CHF), ceci afin de contribuer à la prise en charge des besoins croissants.

## Dépenses au Soudan du Sud | 2012



## Budget, revenus et dépenses au Soudan du Sud | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>202 408 139</b>	<b>2 997 546</b>	<b>3 388 411</b>	<b>56 517 950</b>	<b>265 312 046</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	81 747 622	150 000	2 816 722	21 301 883	<b>106 016 227</b>
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	43 094 067	1 195 458	(138 970)	3 377 491	<b>47 528 046</b>
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>124 841 689</b>	<b>1 345 458</b>	<b>2 677 752</b>	<b>24 679 374</b>	<b>153 544 273</b>

### VENTILATION DES DÉPENSES

#### Environnement de protection favorable

Droit et politique générale	698 352	410 973	0	0	<b>1 109 325</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	0	0	0	424 828	<b>424 828</b>
<b>Sous-total</b>	<b>698 352</b>	<b>410 973</b>	<b>0</b>	<b>424 828</b>	<b>1 534 153</b>

#### Processus de protection et documents adéquats

Identification des cas d'apatridie	0	0	53 009	0	<b>53 009</b>
Enregistrement et établissement de profils	1 181 842	687 733	0	0	<b>1 869 575</b>
Procédures de détermination du statut	2 667 609	0	61 289	758 719	<b>3 487 617</b>
Documents individuels	189 420	0	0	0	<b>189 420</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 038 871</b>	<b>687 733</b>	<b>114 298</b>	<b>758 719</b>	<b>5 599 621</b>

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection contre la criminalité	1 903	0	0	753 480	<b>755 383</b>
Protection contre les conséquences du conflit armé	111 273	0	0	376 740	<b>488 013</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	2 435 719	0	53 009	2 639 828	<b>5 128 557</b>
Protection des enfants	1 840 472	0	0	0	<b>1 840 472</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 389 368</b>	<b>0</b>	<b>53 009</b>	<b>3 770 048</b>	<b>8 212 425</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Besoins de base et services essentiels</i>					
Santé	4 994 105	0	0	0	<b>4 994 105</b>
Santé procréative et services liés au HIV	2 070 922	0	0	0	<b>2 070 922</b>
Nutrition	894 694	0	132 112	0	<b>1 026 807</b>
Sécurité alimentaire	11 560	0	0	0	<b>11 560</b>
Eau	3 004 616	0	0	0	<b>3 004 616</b>
Assainissement et hygiène	4 432 513	0	0	0	<b>4 432 513</b>
Abris et infrastructure	22 466 953	0	0	3 077 214	<b>25 544 167</b>
Articles ménagers de base	12 470 399	0	53 010	0	<b>12 523 409</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 125 585	0	0	0	<b>1 125 585</b>
Éducation	4 760 992	0	303 068	376 740	<b>5 440 801</b>
<b>Sous-total</b>	<b>56 232 339</b>	<b>0</b>	<b>488 191</b>	<b>3 453 954</b>	<b>60 174 484</b>
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>					
Mobilisation communautaire	1 853 733	0	0	0	<b>1 853 733</b>
Coexistence avec les communautés locales	231 167	0	266 676	1 635 037	<b>2 132 880</b>
Ressources naturelles et environnement commun	235 657	0	0	0	<b>235 657</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	2 575 969	0	451 348	467 420	<b>3 494 736</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 896 525</b>	<b>0</b>	<b>718 024</b>	<b>2 102 457</b>	<b>7 717 006</b>
<i>Solutions durables</i>					
Retour volontaire	528 451	0	0	0	<b>528 451</b>
Réintégration	0	0	119 643	1 870 603	<b>1 990 246</b>
Intégration	627 885	0	0	0	<b>627 885</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 156 336</b>	<b>0</b>	<b>119 643</b>	<b>1 870 603</b>	<b>3 146 582</b>
<i>Direction, coordination et partenariats</i>					
Coordination et partenariats	0	0	0	441 014	<b>441 014</b>
Gestion et coordination des camps	1 099 096	0	0	0	<b>1 099 096</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	0	0	376 740	<b>376 740</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 099 096</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>817 754</b>	<b>1 916 850</b>
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	19 498 000	0	508 014	3 924 155	<b>23 930 169</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	3 180 008	0	0	1 208 929	<b>4 388 937</b>
<b>Sous-total</b>	<b>22 678 009</b>	<b>0</b>	<b>508 014</b>	<b>5 133 083</b>	<b>28 319 106</b>
<i>Appui régional et au Siège</i>					
Collecte de fonds et mobilisation des ressources	2 132	0	0	0	<b>2 132</b>
Relations avec les médias et affaires publiques	302 337	0	54 134	0	<b>356 471</b>
<b>Sous-total</b>	<b>304 469</b>	<b>0</b>	<b>54 134</b>	<b>0</b>	<b>358 603</b>
Versements aux partenaires d'exécution	29 348 325	246 753	622 439	6 133 263	<b>36 350 779</b>
<b>Total</b>	<b>124 841 689</b>	<b>1 345 458</b>	<b>2 677 752</b>	<b>24 464 709</b>	<b>153 329 608</b>

Note : Avant 2012, le Soudan du Sud faisait partie de l'opération au Sudan.

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.